



Procès-verbal

Commission des Règlements

Réunion du : 02 septembre 2023
A : Electronique

Présidence : M. CORROYER.

Présents : MM. CRETENET – FAIVRE VUILLIN – GERALDES – HOFF –
JOURNOT – KHELIFI – VANOOTEGEM – VIENOT.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

MATCHES DU 26 ET 27/08/2023

PRESENTEVILLERS STE MARIE 1 / BELFORT SUD 2 Coupe Crédit Mutuel
1^{er} PLATEAU / SAINT VIT 3 Coupe Crédit Mutuel
BAUME LES DAMES 3 / BRCL 2 Coupe Crédit Mutuel

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré hors délai 50 euros.
Jeunes Forfait déclaré hors délai 35 euros.

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.

MATCHES DU 26 ET 27/08/2023

BEAULIEU MANDEURE / BAVILLIERS 2 Coupe Crédit Mutuel

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.
Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
R. JOURNOT**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.